



MAIRIE
DE
CÉLY-EN-BIÈRE
77930

Tél. : 01 64 14 24 34
Fax : 01 64 14 24 31

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de CELY-EN-BIERE se réunira, en séance ordinaire, le Mercredi 31 mars à 10h30 en salle du conseil municipal

OBJET DE LA REUNION

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 06 février 2021
2. Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
3. Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune de CELY-EN-BIERE
4. Création d'un emploi contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs sans hébergement et autorisation de signer le marché et/ou accord-cadre et marché subséquent
6. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs avec le Département de Seine-et-Marne
7. Questions diverses.

Fait à CELY-EN-BIERE, le 24 mars 2021



Le Maire,
Francis GUERRIER

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal se tiendra en présence du public mais en nombre limité afin de respecter les « mesures barrières ». Merci de votre compréhension

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2021 est proposé à l'adoption du conseil municipal.

MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le régime indemnitaire du personnel communal, défini par délibération en date du 18 décembre 2018, ne s'applique qu'aux fonctionnaires stagiaires et titulaires. Il est proposé à l'assemblée d'étendre l'application du régime indemnitaire actuel, sans modification, aux agents contractuels de droit public (à temps complet, non complet et à temps partiel), après réception de l'avis favorable préalable du Comité technique du Centre de Gestion de Seine et Marne.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOI PERMANENTS DE LA COMMUNE DE CELY-EN-BIERE

Après avoir effectué une synthèse des délibérations de création et de suppression de tous les emplois permanents communaux depuis 1972, il convient de procéder à un « toilettage » du tableau des emplois en procédant à sa mise à jour correspondant aux besoins actuels de la commune.

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il est proposé de créer un emploi contractuel lié à la mise en forme sur supports numériques de plans communaux des routes, sentes, chemins et bâtiments sur la base de 15 € nets de l'heure.

ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE ET/OU ACCORD-CADRE ET MARCHE SUBSEQUENT

Notre marché de fournitures de repas à la cantine arrive à échéance le 2 juillet 2021. Un groupe de travail intercommunal a été créé depuis plusieurs mois, en s'appuyant sur l'expertise de la CAPF, pour définir un cahier des charges et préparer le nouveau marché. Deux objectifs ont été privilégiés : renforcer la qualité des repas et les approvisionnements locaux. Ce nouveau marché va donc être porté par le groupement de commandes de la CAPF qui propose aux communes d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de repas et d'autoriser le Maire à signer le marché.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ABRIS-VOYAGEURS AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Le Département de Seine et Marne propose de renouveler la convention signée 25 novembre 2016 pour une durée de 5 ans et prévoyant la mise à disposition par le Département au profit de la commune l'abri de car situé à l'angle de la Route de Fontainebleau et de la rue de Fleury.